

CATALYSEUR RTV 139

Fiche informative de sécurité

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1 Identification de la substance ou de la préparation.

1.2 Utilisation de la substance/préparation.
Additif industriel

1.3 Signalétique de l'entreprise.

Plastic Liquide
20 rue du fer a cheval
59190 Hazebrouck
Tel : 0686082701

2. IDENTIFICATION DES DANGERS.

Inflammable.

Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION/INFORMATION RELATIVE AUX COMPOSANTS.

Substances présentant des dangers pour la santé ou l'environnement au sens de la directive 67/548/CEE:

Numéro

index

Numéro CAS Numéro CE Numéro
d'enregistrement.

Nom Concentration Symboles Phrases R *

014-005-00-0 78-10-4 201-083-8

silicate d'éthyle/

silicate de
tétraéthyle

2.5 - 20 % Xn Xi

R10 R20

R36/37

77-58-7

di-butyl bis[(1-
oxododecil)oxiestannato]

10 - 20 % Xi Xn N

R36/38

R48/22

R50/53

* Le texte complet des phrases R est détaillé dans le paragraphe 16 de cette fiche de sécurité.

4. PREMIERS SOINS.

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation.

Mettre la victime de l'accident à l'air libre, la maintenir au chaud et en position de repos, si sa respiration est irrégulière ou s'interrompt, pratiquer sur cette dernière la technique de la respiration artificielle. Ne rien lui administrer par voie orale. Si la victime est inconsciente, la mettre dans une position adéquate et demander l'aide d'un médecin. En cas de contact avec les yeux. Si vous portez des lentilles de contact, retirez-les. Rincer abondamment les yeux à l'eau claire et fraîche, pendant au moins 10 minutes, tout en écartant régulièrement les paupières vers le haut et demander l'aide d'un médecin. En cas de contact avec la peau. Retirer les vêtements souillés. Nettoyer vigoureusement la peau avec de l'eau et du savon ou tout produit nettoyant adapté. NE JAMAIS utiliser de solvants ou diluants.

En cas d'ingestion. En cas d'ingestion accidentelle, consulter immédiatement un médecin. Maintenir la victime en position de repos. NE JAMAIS provoquer le vomissement.

5. MESURES DE LUTTE ANTI-INCENDIES.

Moyens d'extinction recommandés.

Extincteur de type poudre ou CO₂. En cas d'incendies plus importants il est possible d'utiliser aussi la mousse résistant à l'Alcool et la pulvérisation d'eau. Pour l'extinction ne jamais utiliser un jet direct d'eau.

Risques particuliers.

Le feu peut produire une épaisse fumée noire. En conséquence de la décomposition thermique, des substances dangereuses peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L'exposition à des substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

Équipement de protection anti-incendies.

En fonction de la magnitude ou de l'importance de l'incendie, l'utilisation de combinaisons de protection thermique, d'appareils de respiration individuels, de gants, de lunettes de protection ou de masques anatomiques faciaux et de bottes peut s'avérer nécessaire.

Autres recommandations.

Rafraîchir par pulvérisation d'eau tout réservoir, citerne ou récipient proche du feu ou de toute autre source de chaleur.

Tenir compte de la direction du vent. Veiller à ce que les produits utilisés lors de l'extinction d'un incendie ne se déversent pas dans les systèmes d'évacuation d'eau, les égouts ou dans un cours d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE RENVERSEMENT ACCIDENTEL.

Précautions individuelles.

Éloigner tout éventuel objet inflammable. Ne pas fumer. Éviter le plus possible d'inhaler toute vapeur ou émanation.

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir épigraphe 8.

Méthodes de nettoyage.

Recouvrir pour nettoyage la totalité de la substance répandue à l'aide de produits absorbants non combustibles (terre, sable, vermiculite, farine fossile, etc.). Verser le produit ainsi que la substance absorbante dans un container adapté. La zone polluée doit immédiatement être nettoyée à l'aide d'un décontaminant adéquat. Verser le décontaminant ainsi que les restes du produit dans un récipient ouvert, les garder ainsi pendant quelques jours jusqu'à ce que plus aucune réaction ne se produise. Pour l'ultérieure élimination des résidus, se reporter aux recommandations décrites dans l'épigraphe 13.

Précautions à prendre pour la protection de l'environnement.

Éviter la pollution des systèmes d'évacuation d'eau, des sources superficielles ou souterraines, ainsi que du sol et sous-sol.

En cas de renversement important ou dans le cas où des lacs, rivières ou égouts seraient pollués, en informer immédiatement les autorités compétentes, suivant la législation locale.

7. MANIPULATION ET CONSERVATION.

7.1 Manipulation.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au niveau du sol. Elles peuvent former en se combinant avec l'air des mélanges explosifs. Éviter la formation de concentrations de vapeur dans l'air, inflammables ou explosives; éviter des concentrations de vapeur supérieures aux limites d'exposition dans le travail. Le produit ne peut être utilisé que dans des zones où toute flamme non protégée ou toute source de chaleur ont été supprimées. Le réseau électrique doit être adéquatement protégé et aux normes.

Le produit peut se charger d'électricité

Point d'inflammation: 36 °C
Inflammabilité (solide, gaz): n.a.
Propriétés explosives: n.a.
Propriétés comburantes: n.a.
Pression de vapeur: n.a.
Densité relative: 0.95 gr/cm3
Solubilité
Hydrosolubilité: n.a.
Liposolubilité: n.a.
Coefficient de partage (n-octanol/eau): n.a.
Viscosité: 50
Densité de la vapeur: n.a.
Vitesse d'évaporation: n.a.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.

Stable dans les conditions de manipulation et de conservation recommandées (voir épigraphe 7).

En cas d'incendie des substances dangereuses issues de la décomposition peuvent se répandre, telles que le monoxyde ou dioxyde de carbone, la fumée et les oxydes de nitrogène.

Maintenir éloigné tout agent oxydant ou matériau hautement alcalin ou acide, afin d'éviter une réaction exothermique.

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE.

Aucune information relative à des tests réalisés sur ce produit n'est actuellement disponible. L'exposition à une concentration de vapeur issue des solvants excédant la limite d'exposition au produit pendant le travail peut avoir des effets négatifs, (par exemple irritation des muqueuses et du système respiratoire, effets négatifs sur les reins, le foie et le système nerveux central). Parmi les symptômes nous citerons: mal de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, la perte de conscience.

Un contact prolongé ou répété avec le produit peut donner lieu à une élimination de la graisse de la peau, susceptible de provoquer une dermatose de contact non allergique et permettant l'absorption du produit par la peau.

Les projections du produit dans les yeux peuvent provoquer des irritations et causer des dommages irréversibles.

12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE.

Pour le moment il n'existe aucune information disponible relative à des tests réalisés sur le produit. Il est donc essentiel d'éviter à tout prix qu'il ne se déverse dans les égouts ou cours d'eau.

Éviter qu'il ne pénètre dans le sol. Éviter l'émission de solvants dans l'atmosphère.

13. CONSIDÉRATIONS QUANT À L'ÉLIMINATION.

Il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale / nationale correspondante en vigueur.

14. INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT.

Transporter selon les normes ADR/TPC pour le transport routier, les RID par chemin de fer, les IMDG pour le transport maritime et les ICAO/IATA pour le transport aérien.

Mode de transport

14.1 Terre : Transport par route : ADR 2007, Transport par chemin de fer : RID

n° ONU: 1993 Classe : 3 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 3 Numéro de danger : 30

Documentation de transport : Lettre de port et Instructions écrites

14.2 Mer : Transport par bateau : IMDG 31-02

n° ONU: 1993 Classe : 3

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 3

FEm – Fiches d'urgence (F – Incendie, S – Dispersion) : F-E,S-E

Contaminant marin (PP – Contaminant fort de la mer, P – Contaminant de la mer):

Documentation de transport : Connaissance d'embarquement

14.3 Air : Transport en avion : IATA/ICAO

n° ONU: 1993 Classe : 3 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 3

Document de transport : Connaissance aérien

15. INFORMATION RÉGLEMENTAIRE.

Symboles

Xn

Nocif

N

Dangereux pour l'environnement

Phrases R:

R10 Inflammable.

R48/22 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S:

S28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec ... (produits appropriés à indiquer par le fabricant).

S36 Porter un vêtement de protection approprié.

S43 En cas d'incendie, utiliser ... (moyens d'extinction à préciser par le fabricant. Si l'eau augmente les risques, ajouter: «Ne jamais utiliser d'eau»).

S57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

S59 Consulter le fabricant/fournisseur pour des informations relatives à la récupération/au recyclage.

S60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Contient:

di-butyl bis[(1-oxododecyl)oxi-estannato]

16. AUTRES INFORMATIONS.

Texte complet des phrases R apparaissant dans l'épigraphe 3:

R10 Inflammable.

R20 Nocif par inhalation.

R36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R48/22 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Les informations contenues dans cette fiche de Sécurité ont été rédigées conformément au RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.

L'information contenue dans cette fiche Informatrice de Sécurité du Produit se base sur les connaissances actuelles relatives à ce produit ainsi que sur les lois nationales et européennes en vigueur, sachant que les conditions de travail de ses utilisateurs ne nous sont pas connues et échappent ainsi à notre contrôle. Le produit doit en aucun cas être utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu et préparé, il ne peut être utilisé sans connaissance préalable et écrite des instructions relatives à son maniement. Il incombe à l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires afin de suivre et respecter les exigences prévues par la loi.